

Envoyé en préfecture le 12/05/2014

Reçu en préfecture le 12/05/2014

Affiché le

12/05/14

S L O

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 05 mai 2014
N° 42/2014**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE CINQ MAI 2014

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 28 AVRIL 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr NIVON Jacques, Maire.

PRESENTS : M. Mmes NIVON J., BARET E., CHABANY S., CHAIB J., CERONI J., DIBON C., GALLEGO G., GALVEZ M., HAMEL E., LEGROS N., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILET F., MILLET G., SANCHEZ D., VITINGER A., ZABONI S., ZANNI B.

PROCURATIONS : CAILLAT G. à CERONI J., RIOU M. à NIVON J., DIETRICH F. à MENDEZ M.

EXCUSES : JL. CATTANI, S. KOENIG

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Mme Sylvie CHABANY est nommée secrétaire de séance.

CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Par délibération n° 14/2014 du 28 mars 2014 14/2014 le conseil municipal a procédé à l'élection de la commission d'appel d'offre. Le bureau du contrôle de légalité nous a informés par la suite que cette délibération était entachée d'une irrégularité de forme puisque le nombre de suppléants ne pouvait pas dépasser le nombre de titulaires, le Maire n'étant pas intégré à ce calcul. Il convient dès lors, de procéder à une nouvelle élection de cette commission.

La composition de la Commission d'Appel d'Offres est prévue aux articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics.

Sa présidence est assurée par le Maire ou son représentant. Elle compte 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus par le Conseil municipal au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Comme le permet l'article 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales le Maire propose de voter cette commission à main levée.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour cette élection.

Une seule liste de candidats est présentée :

NOM et Prénom des candidats

Titulaires
M.MENDEZ
G.MILLET
G.GALLEGO

Envoyé en préfecture le 12/05/2014

Reçu en préfecture le 12/05/2014

Affiché le **SLO**

Suppléants :

M.GALVEZ
F.DIETRICH
S.ZABONI

**LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE
ELIT les membres de la commission**

Titulaires

M.MENDEZ
G.MILLET
G.GALLEGO

Suppléants :

M.GALVEZ
F.DIETRICH
S.ZABONI

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
CHAMP sur DRAC le 09 mai 2014**

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture
et de sa publication ou notification.

